

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>ORPEA</b>  (Eurolist)</p>
---

Par courrier du 3 juillet 2006, reçu ce jour, la société anonyme de droit luxembourgeois Sempré (1) (20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg), contrôlée par la Banque Degroof Luxembourg SA (2), a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2006, par suite d'une augmentation de capital résultant de l'exercice des "stock options" accordées au personnel, le seuil de 20% du capital de la société ORPEA, et détenir 3 599 688 actions représentant autant de droits de vote, soit 19,75% du capital et 14,39% des droits de vote de cette société (3).

\_\_\_\_\_

(1) En liquidation

(2) Filiale de Banque Degroof SA

(3) Sur la base d'un capital composé de 18 223 937 actions représentant 25 006 729 droits de vote.

\_\_\_\_\_